

Lignes directrices relatives à une politique en matière d'immigration différente, fondée sur les droits de l'homme et la solidarité

Le groupe GUE/NGL rejette l'approche répressive de l'Union vis-à-vis de l'immigration. Nous considérons que l'Europe a un devoir historique d'instaurer une politique migratoire exhaustive et raisonnable garantissant le respect des droits de l'homme. Le GUE/NGL s'oppose depuis longtemps à la construction de la "forteresse Europe" et œuvre au cœur de la campagne "No-Fortress Europe" pour mettre en avant les aspects positifs de l'immigration et présenter des politiques fondées sur la libre circulation des personnes et qui favorisent les droits de l'homme.

En coopération avec des ONG, les députés européens du groupe GUE/NGL ont maintes fois formulé des préoccupations quant au montant du budget de l'Union utilisé pour consolider les frontières extérieures de l'Union, notamment par le biais du renforcement actuel de l'enveloppe destinée au contrôle des frontières dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, des systèmes de surveillance des frontières, comme EUROSUR ou Frontières intelligentes, des opérations de retour ou de Frontex. Les députés du groupe GUE/NGL demeurent résolus à s'opposer à un budget de l'Union qui ne respecterait pas les lignes directrices suivantes:

1. Mise en place d'une opération de sauvetage en Méditerranée d'envergure et robuste, intervenant en amont, qui soit à la hauteur du drame humanitaire qui se déroule en Méditerranée, comprenant notamment des bateaux stationnés en haute mer.
2. Abandon de toute intervention militaire prenant pour cible les bateaux ou les passeurs.
3. Instauration d'un accès sûr et légal pour les migrants et les demandeurs d'asile, notamment grâce à l'utilisation de visas humanitaires et à la réinstallation des demandeurs d'asile.
4. Actions des États membres visant à faciliter la réunification au-delà de la famille nucléaire à la fois pour les bénéficiaires d'une protection internationale et pour les migrants présents sur le territoire d'un État membre.
5. Renforcement de la coopération avec les acteurs des Nations unies et les États membres dans le plein respect du droit international, notamment en ce qui concerne la recherche et le sauvetage en mer, le non-refoulement, la protection internationale, les droits fondamentaux, les droits de l'enfant et le droit à la vie de famille ainsi que les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

6. Mise en place par les États membres de politiques et de mesures d'intégration des migrants, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des soins de santé et du logement, ce grâce à l'échange de bonnes pratiques entre États membres et à l'octroi d'un soutien financier de l'Union aux États membres qui en ont le plus besoin. Ces politiques visent à garantir une participation égale des migrants à la vie sociale.

7. Intervention pour dénoncer les restrictions croissantes auxquelles est soumise la libre circulation des personnes, la surveillance renforcée des frontières et la construction de murs aux frontières de l'Union dans le but de maintenir les migrants et les demandeurs d'asile en dehors.

8. Abandon de la tendance à confier à des pays tiers la gestion des frontières de l'Union, la recherche et le sauvetage ainsi que le traitement des demandes d'asile, notamment par la suspension du processus de Khartoum, la révision du processus de Rabat et l'arrêt de l'octroi d'une aide financière bilatérale à des régimes coupables d'abus des droits de l'homme, tels que l'Érythrée et le Soudan.

9. Évaluation des accords sur les partenariats pour la mobilité et suspension de tous les accords de réadmission.

10. Activation de la directive relative à la protection temporaire (directive 2001/55/CE).

11. Abandon de l'actuel système de Dublin et amélioration de la répartition de la charge de l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés entre les États membre, notamment grâce à des programmes de réinstallation qui tiennent pleinement compte des liens familiaux, de la langue et de la culture, à la mobilisation de ressources suffisantes et à la mise en place de conditions d'accueil adéquates dans des centres ouverts ainsi qu'à la fermeture des centres de rétention.

12. Augmentation massive de l'aide aux pays du Sud qui abritent une grande population de réfugiés et de migrants et coopération étroite avec le HCR et les ONG sur le terrain.

13. Abandon des politiques économiques et commerciales qui sont fondées sur l'exploitation des pays du Sud et condamnent des millions de personnes à la pauvreté et à la misère, et mise en place de véritables politiques de coopération au développement basées sur la solidarité et les besoins des personnes.

14. Action visant à mettre fin aux conflits militaires et réforme de la politique étrangère et de voisinage de l'Union afin de contribuer à un développement politique et économique durable dans les pays d'origine.

15. Engagement à assurer la transparence ainsi que la surveillance et l'évaluation continues des différents fonds de l'Union relatifs à la migration et à l'asile, tant sur un plan interne qu'externe.

Signataires:

Gabi Zimmer
Cornelia Ernst
Martina Anderson
Malin Björk
Marie-Christine Vergiat
Marina Albiol
Kostas Chrysogonos
Barbara Spinelli
Matt Carthy
Javier Couso
Fabio De Masi
Stefan Eck
Joao Ferreira
Eleonora Forenza
Tania Gonzalez
Pablo Iglesias

Josu Juaristi
Stelios Kolouglou
Merja Kyllönen
Patrick Le Hyaric
Paloma Lopez Bermejo
Sabine Lösing
Curzio Maltese
Marisa Matias
Younous Omarjee
Sofia Sakorafa
Lola Sanchez Caldentey
Estefania Torres Martinez
Miguel Urban
Miguel Viegas
Inês Zuber